



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

RELEVÉ DE DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Du 09 décembre 2021

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau excusés : Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Frédéric CHONIER, Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Thomas BARNERIAS est désigné secrétaire de séance

1) OPÉRATIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ (D)

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Montagne Thiernoise, 6 dossiers de demande de contribution de propriétaires occupants ont été déposés à la Communauté de communes :

- 2 000,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique et 1 500 euros pour l'installation d'une chaudière bois, à CELLES-SUR-DUROLLE ;
- 1 429,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à CHABRELOCHE ;
- 2 000,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique ; à CHABRELOCHE ;
- 441,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à LA-MONNERIE-LE-MONTEL ;
- 871,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à PALLADUC ;
- 465,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à PALLADUC ;

Dans le cadre du PIG du Pays de COURPIERE, 1 dossier de demande de contribution de propriétaire occupant a été déposé à la Communauté de communes :

- 597,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à AUGEROLLES.

Dans le cadre du PIG de Thiers, 2 dossiers de demande de contribution de propriétaire occupant ont été déposés à la Communauté de communes :

- 500,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, au 1, avenue des Limandons à THIERS ;
- 500,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, au 85, rue de Lyon à THIERS.

Dans le cadre de l'OPAH-RU de Thiers, 1 dossier de demande de contribution de propriétaire bailleur a été déposé à la Communauté de communes :

- 500,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, au 24, rue Camille Joubert à THIERS ;

Soit un total de subventions s'élevant à 10 803,00 euros.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** l'octroi de ces contributions ;
- **Décide de verser** ces contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

2) ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉCOPOLE

Rapporteur : Tony BERNARD

Le concours de maîtrise d'œuvre concernant le projet « écopôle » a été lancé en juin 2021, suite à la délibération n° DBC 20210624-13 du Conseil communautaire, approuvant cette procédure formalisée et fixant le montant de la prime à 50 000 euros TTC par candidat retenu, au titre de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours.

Le concours s'est déroulé en deux phases : une phase de sélection des candidatures, qui a permis de choisir trois concurrents, parmi les 33 candidatures reçues, admis à remettre un projet présenté de manière anonyme :

- ATELIER D'ARCHITECTURE CASA
- SARL BRUHAT BOUCHAUDY
- LABA

Les trois équipes avaient ensuite jusqu'au 25 octobre 2021 pour remettre leurs offres. La deuxième phase a consisté pour le jury à examiner les dossiers et plans remis et établir un classement des projets. Ce classement a été réalisé sur la base des critères d'évaluation définis préalablement dans le règlement de la consultation.

A l'issue du jury, qui s'est déroulé le 15 novembre 2021, l'anonymat a été levé et le classement des projets est le suivant :

NOTES	CRITERE N°1 PRIX	CRITERE N°2 QUALITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE	CRITERE N°3 QUALITÉ TECHNIQUE, PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES	CRITÈRE N°4 DELAIS	NOTE	CLASSEMENT
	30 POINTS	30 POINTS	30 POINTS	10 POINTS		
Le détail des notes est le suivant :						
BRUHAT BOUCHAUDY	24,77	17,19	8,00	5,63	55,58	3
ATELIER D'ARCHITECTURE CASA	18,22	15,13	21,56	1,81	56,72	2
LABA	26,1	21,8	21,1	7,1	76,03	1

Une phase de dialogue a ensuite eu lieu avec le candidat classé en première position, l'équipe LABA, qui a permis de préciser des points techniques et financiers, notamment le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre (proposé à la remise de l'offre à 15,215 % du montant des travaux). Une réunion a eu lieu avec le lauréat le 1er décembre 2021. Le taux de rémunération définitif à l'issue de cette négociation sera ainsi donné en séance.

Comme le prévoit le règlement de consultation (art. 24), et l'article R2162-20 du Code de la Commande Publique, une prime est attribuée. Concernant l'équipe ATELIER D'ARCHITECTURE CASA, au regard des éléments non fournis pour le critère 4 (absence du planning études), il est proposé de diminuer la prime de 6 points soit 6 % et d'attribuer une prime de 47 000 euros T.T.C. Concernant l'équipe BRUHAT BOUCHAUDY, au regard des éléments non fournis pour le critère 3 (absence de l'étude de faisabilité énergétique et de la STD), il est proposé de diminuer la prime de 15 points soit 15 % et d'attribuer une prime de 42 500 euros T.T.C.

Le Bureau Communautaire :

- **Décide de suivre** l'avis du jury,
- **Décide d'attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre au groupement LABA – EDEIS SAS – CYCLE UP,
- **Décide d'allouer** une prime de 47 000 euros TTC à l'équipe ATELIER D'ARCHITECTURE CASA et une prime de 42 500 euros TTC à l'équipe BRUHAT BOUCHAUDY,
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

3) QUESTIONS DIVERSES

- **Date et contenus de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)** : la réunion de CLECT a été reportée au 20/12/2021. Parmi les sujets mise à l'ordre du jour, il est proposé de traiter l'ensemble des sujets à l'exception du service commun « Education ». Ce dernier sujet sera reporté à une date de CLECT ultérieure.

- **Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** : la signature est programmée pour le 20 décembre à 10h30.
Les Maires évoquent les questions de calendrier et la difficulté de débiter les travaux sans réponse des financeurs.
- Date de remise du 3^{ème} prix du trophée AFNOR, prévue le 18 janvier à 11h.
- Procédure Etat / élus locaux vis-à-vis des intempéries : Il est proposé en la matière un « comité de crise local ».
Composition souhaitée : Des représentants des 4 ex-Communautés de communes (Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Frédéric CHONIER, Tony BERNARD, Philippe BLANCHOZ) conseillers régionaux, conseillers départementaux (membres du Conseil Communautaire ou non).
- Procédure numérique et zones blanches : un diaporama est transmis qui incite à faire remonter les lieux exacts des zones blanches.
- Projet de Territoire : rappel de la réunion du 16 décembre (13h à 15h à TDM)